

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL632

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 16, substituer au mot : « délégation », les mots : « compétence déléguée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.